

# L'ARBRE CELESTE

Association Loi 1901



## Fiche d'inscription aux cours de Marche Active - 2024/2025

<b>Nom et Prénom</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	

### Merci d'entourer le mode de paiement choisi :

Paiement par chèque (trois chèques)

Paiement en espèces

**Je vous remercie de rapporter cette fiche d'inscription remplie, le règlement intérieur signé et daté, accompagné du règlement au plus tard au troisième cours.**

## Tarif

**Adhésion à l'association** : 10€ par an par personne.

Cette adhésion permet d'avoir accès aux différentes activités proposées par l'association.

**Cotisation aux cours de Marche Active** :

**Inscription annuelle** :

190 € pour 20 cours bi-mensuels.

**Dates des cours** :

- Lundis 16 et 30 septembre 2024
- Lundis 14 et 28 octobre 2024
- **Mardi 12 novembre** et lundi 25 novembre 2024
- Lundis 9 et 23 décembre 2024
- Lundis 6 et 20 janvier 2025
- Lundis 3 et 17 février 2025
- Lundis 3 et 31 mars 2025
- Lundis 14 et 28 avril 2025
- Lundis 12 et 26 mai 2025
- **Mardi 10 juin** et lundi 23 juin 2025.

**Un site internet** : [www.larbreceleste.com](http://www.larbreceleste.com)

**Rejoignez nous sur Facebook** : <https://www.facebook.com/larbreceleste/>

**Cécile Cambuzat**

Tél : 06 62 89 88 28 • [cecile\\_cambuzat@yahoo.fr](mailto:cecile_cambuzat@yahoo.fr)

# L'ARBRE CELESTE

Association Loi 1901



## REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez de vous inscrire à notre association l'arbre céleste. L'adhésion à notre association implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

**Inscription** : Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet :

- fiche d'inscription dûment remplie,
- règlement intérieur signé,
- l'adhésion à l'association réglée,
- les cotisations pour les cours réglées.

**Adhésion** : L'adhésion à l'arbre céleste est obligatoire pour toutes les personnes pratiquant une activité. Pour la pratique de plusieurs activités par une même personne, une seule cotisation sera due. En aucun cas l'adhésion ne pourra être remboursée.

**Cotisation** : Chaque activité a sa cotisation propre.

**Remboursement** : L'association l'arbre céleste ne remboursera aucune cotisation en cours de trimestre en cas d'arrêt de l'activité par l'adhérent.

**Assurance** : Les élèves de Qi Gong et de Marche Active sont assurés par la MAIF, assurance contractée par l'arbre céleste pendant les heures de cours dispensés par l'association l'arbre céleste. Chaque élève ayant une garantie individuelle.

**Droit à l'image** : Tout inscrit accepte l'utilisation publicitaire par l'association des photos et vidéos prises durant les activités et renonce à son droit à l'image.

**Cours de Marche Active** : Les cours seront donnés de début octobre à fin juin à raison de **20 cours bi-mensuels**.

Le premier cours pris par l'élève sera considéré comme un cours d'essai gratuit.

En cas d'absence non prévue, l'association mettra tout en oeuvre pour rattraper les cours.

**Les séances de massage** : Tout rendez-vous pris devra être annulé 48h à l'avance, sinon la séance sera due.

D'une manière générale, les adhérents s'engagent à respecter les consignes de leur enseignant, les personnes, les horaires, la sécurité des lieux.

Date et lieu :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »